

## RESTAURATION : Année scolaire 2021-2022

### Fonctionnement

L'école Sainte Marie de l'Immaculée propose un service de restauration au sein de l'établissement. Sous la responsabilité du chef d'établissement, le personnel non enseignant de l'école encadre les élèves lors de la pause méridienne. Leur mission est triple : service, entretien et éducation.

L'école Sainte Marie a passé un contrat de livraison en liaison chaude avec l'entreprise « OCEANE DE RESTAURATION » dont la cuisine centrale se trouve à Fégréac.

Les élèves de Petite Section et de moyenne Section mangent au premier service (12h00 – 12h30). Ils sont accompagnés par l'aide maternelle de leur classe. Cette organisation permet au personnel d'être plus disponible pour les jeunes élèves et permet aux élèves de mieux se connaître. Les élèves de Grande Section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 mangent à partir de 12h00 selon un fonctionnement type self. Cette organisation permet au personnel d'être plus disponible pour les jeunes élèves et permet aux élèves de mieux se connaître.

Les élèves inscrits au forfait n'ont pas de ticket à fournir. Les élèves déjeunant occasionnellement à la cantine devront s'inscrire et fournir le ticket pour chaque repas à son enseignant **la veille du repas** en début de matinée.

Date du repas	Fourniture du ticket
Lundi midi	Vendredi matin de la semaine précédente
Mardi midi	Lundi matin
Jeudi midi	Mardi matin
Vendredi midi	Jeudi matin

Cette nouvelle organisation permettra de limiter les pertes de nourriture en étant plus précis sur les quantités commandées.

Les tickets sont vendus par carnet de 10. La vente se fait par correspondance auprès de Sandrine notre comptable par l'intermédiaire des élèves. (enveloppe avec règlement et commande)

## Tarifs

	<b>MATERNELLES</b>	<b>PRIMAIRES</b>
<b>Forfait mensuel</b>	<b>69€</b> (prix du repas 4,95€)	<b>71€</b> (prix du repas 5.10€)
<b>Occasionnel</b>	<b>5€20</b>	<b>5€35</b>

**Le calcul du forfait est basé sur 139 jours d'école lors de l'année 2021-2022.**

**Si vous optez pour le forfait** (et uniquement dans ce cas), vous devez remplir l'inscription sur la fiche navette et la retourner par courriel avec les autres pièces du dossier de rentrée.

Cette inscription est impérative pour établir dans chaque classe la liste des enfants au forfait.

Votre enfant est inscrit au forfait pour l'année scolaire.

**Aucun changement n'est possible au cours de l'année. (sauf cas particulier)**

- **Le repas de la sortie scolaire de fin d'année est déjà déduit du montant du forfait.**
- **A partir de 4 jours consécutifs d'absence pour maladie, un remboursement sera effectué à 50% du prix.**
- **Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.**